

## MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

### CONTAMINATION BACTERIENNE

NOUS, Philippe BERTHAULT, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 1.2212-1 et suivants,

**Vu** le Code de la santé Publique,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire, de prendre dans les domaines de sa compétence les mesures appropriées pour préserver la salubrité, la sécurité, la santé publique et la protection de l'environnement,

**CONSIDERANT** le déclenchement du dispositif d'alerte de l'agence Régional de Santé,

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

A compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, sont interdits au niveau de STERBOUEST :

- La pêche à pied sur ce site

#### Article 2 :

Les usagers sont tenus d'être vigilants avec leurs animaux domestiques afin d'éviter toute contamination à leur rencontre.

#### Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le site concerné.

#### Article 4 :

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté donneront lieu à des poursuites conformément aux lois et règlements en vigueur.

LOCMIQUELIC, le 13 janvier 2023

Pour Monsieur le Maire empêché,

L'adjoint délégué,  
Sylvie IZAGUIRRE

